

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

10/11/2022

Dossier complet le :

10/11/2022

N° d'enregistrement :

F09322P0335

1. Intitulé du projet

Réalisation d'un immeuble commercial sur la commune de Villeneuve-Loubet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GFDI 153 - Villeneuve-Loubet

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Françoise BERODIER

RCS / SIRET

8 3 8 9 6 9 3 9 2 0 0 0 3 7

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
N°17 : Dispositifs de captage des eaux souterraines, lorsque le volume annuel prélevé est inférieur à 10 millions de m ³ et supérieur à 200 000 m ³ , ...	Nécessité de rabattement de nappe durant la phase travaux. Volumes pompés : 220 000 m ³ . Au regard des études hydrogéologiques menées et de la G2 pro, il sera nécessaire de mettre en place 4 puits implantés à 2m sous le fond de fouille, et un rideau de pieux sécants, qui permettront un rabattement local.
N°41 : Aires de stationnement ouvertes au public, ...	Le projet est un bâtiment à usage commerciale qui inclut une capacité de stationnement de 115 unités.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Implantation d'un bâtiment à usage commerciale qui nécessite une installation de rabattement temporaire de la nappe durant la phase travaux.

Le bâtiment en place actuellement est en cours de démolition pour laisser place au nouveau projet immobilier. L'ensemble des pièces nécessaires au permis de construire ont été déposées et ont reçu un avis favorable valant autorisation de travaux le 08/11/2021. Néanmoins, les volumes à prélever durant la phase de chantier nécessitent une demande d'autorisation temporaire auprès de la DDTM06 et une demande d'examen au cas par cas auprès de l'Autorité Environnementale.

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment de 3 200m² de type R+1 (surface de vente), sur un niveau de sous-sol de 2 600 m² (parking).

La surface de plancher est de 2 293 m² pour une emprise au sol de 2 045,60 m² et intégrant 115 places de stationnement. L'unité foncière se décompose en deux parcelles : AW 35 (23 m²) et AW 162 (4 185m²) représentant un total de 4 208 m². Par rapport à l'existant, le projet va permettre d'augmenter la surface d'espaces verts de + 584 m².

4.2 Objectifs du projet

Le projet se situe dans un quartier à vocation résidentielle, commerciale et tertiaire qui est en pleine mutation depuis une vingtaine d'années, rendant la construction de ce bâtiment à usage commerciale (magasin de produits frais et une boulangerie) attrayante pour la population alentour.

Les infrastructures prévues pour cet ouvrage nécessitent un rabattement de nappe en phase travaux.

L'objectif du prélèvement temporaire dans la nappe est de permettre la réalisation des fondations et du parking au sous-sol hors d'eau. Le rabattement de la nappe sera nécessaire uniquement pour cette phase qui est estimée à 7 mois.

Cependant, au vu des volumes estimés (avec une marge de sécurité), nous ne pouvons prétendre qu'aucun aléa de chantier ne surviendra, et qu'aucun retard ne pourra être pris sur cette phase. Les volumes prélevés pourraient donc dépasser les 200 000 m³ (estimation, avec marge de sécurité sur les temps de pompage, des volumes à prélever : 220 000 m³).

C'est donc dans une démarche sécuritaire que nous souhaitons réaliser cette demande d'enquête préalable au cas par cas auprès de l'Autorité Environnementale, pour réaliser en parallèle une demande d'autorisation temporaire auprès de la DDTM, puisque la phase de prélèvement sera inférieure à un an, dans tous les cas.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Pour la réalisation des travaux des niveaux inférieurs, il est nécessaire de prévoir un rabattement de nappe provisoire pour mettre en œuvre les fondations de la structure, et le niveau du parking en sous-sol.

La réalisation des travaux des niveaux supérieurs permettra de lester l'ensemble avant de laisser la nappe remonter à sa cote piézométrique.

Selon les estimations faites dans le cadre de la G2 Pro, et ré évaluation de la durée de pompage :

- Il sera donc nécessaire de prélever dans la nappe 180 000 m³/an minimum mais avec les aléas chantier, les volumes risquent d'avoisiner, voir dépasser légèrement les 200 000 m³, une estimation avec marge de sécurité est donc faite ici pour un volume prélevé de 220 000 m³.
- Le débit moyen de ré-injection dans la nappe sera de 35 m³/h,
- La durée du pompage est estimée à 8.5 mois (incluant 1 mois et demi de retard sur le phasage du chantier et donc de temps de pompage supplémentaire).

NB : L'ensemble des volumes prélevés dans l'enceinte du projet, seront ré injectés dans la nappe en dehors de la paroi étanche, après vérification de la qualité des eaux qui devra être de qualité équivalente ou meilleure que celle des eaux d'exhaure. Cette ré injection se fera en 6 points avec un débit moyen estimé de 35 m³/h.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Durant la phase d'exploitation, les prélèvements et réinjections dans la nappe seront arrêtés. L'impact piézométrique du projet avec la paroi périphérique étanche sera faible.

Les hausses piézométriques en amont vers l'ouest/nord-est et les baisses en aval vers l'est/sud-est seront de l'ordre de quelques centimètres en valeur absolue.

Le parking sera utilisé par les clients de l'enseigne Grand Frais et de la Boulangerie. Il est destiné au stationnement court terme et sera gratuit pour les usagers.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation au titre de la loi sur l'eau,
- Évaluation simplifiée des incidences Natura 2000
- Dépôt permis de construire (obtenu)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de plancher	2 293 m ²
Emprise au sol	2 045,60 m ²
Unité foncière parcelle	AW 35 : 23 m ² / AW 162 : 4 185 m ²
Surface désimperméabilisée	584 m ²
Volumes pompés	220 000 m ³
Débit de réinjection	35 m ³ /h
Durée de pompage	8,5 mois
Nombre de places de stationnement	115 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

95 rue des cavaliers
06 270 Villeneuve-Loubet
Parcelle AW 35 et AW 162

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 7 ° 1 3 ' 3 1 " 99 Lat. 4 3 ° 6 3 ' 2 2 " 70

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Villeneuve-Loubet

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Loi littoral du 3 janvier 1986 relative à la protection et à l'aménagement du littoral
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il existe un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) en vigueur sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA), approuvé par le Conseil Communautaire le 14 octobre 2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il existe un PPRI sur la commune de Villeneuve-Loubet, PPRI approuvé le 20 juillet 2000
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain du projet présente un passif de pollution des sols et de la nappe (id BASOL : SSP0004297). Ancienne manufacture de productions et d'assemblage d'amortisseurs pour voitures et camions. Un traitement de la nappe a été effectué de 2011 à 2014. Des analyses des eaux souterraines en 2011 montrent une tendance à la stabilisation des teneurs en polluants. Les analyses de février 2016 montrent une stabilisation ainsi qu'une biodégradation des COHV (Composés organiques halogènes volatils). L'arrêt de surveillance des eaux souterraines a été autorisé par M. le Préfet le 19/10/16
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	"Bandes côtière de Nice à Théoule"
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- FR9301573 : "Baie et Cap d'Antibes - Îles de Lérins" à 600m, - FR9301571 : "Rivière et gorges du Loup" à 2 km, - FR9301572 : "Dôme de Biot" à 2 km.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement de 220 000 m ³ /an dans la nappe alluviale "Formations diverses à dominante marneuse du Crétacé au Pliocène moyen du sud-ouest des Alpes-Maritimes", FRDG420.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, en phase travaux uniquement. Il y aura des drains sur l'emprise projet en complément des puits et pieux sécants pour permettre la réalisation des travaux hors d'eau. En annexe sont présentés l'impact sur les courbes piezométriques en phase travaux, et en phase exploitation.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mise en décharge des excédents de matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au contraire, la parcelle en l'état actuel présente très peu d'espaces verts. 584 m ² d'espaces paysagers vont être ajoutés au projet / désimperméabilisés. Le PLU actuel n'est pas réglementé en espaces verts, cependant le futur PLU modifié prévoit dans ce secteur une surface minimale de 20% des espaces verts en pleine terre. Le projet prévoit donc 678 m ² d'espaces verts dont 563 m ² en pleine terre.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne génère pas d'incidence notable dommageable sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation des ZSC. - FR9301573 : "Baie et Cap d'Antibes - Iles de Lérins" à 600m, - FR9301571 : "Rivière et gorges du Loup" à 2 km, - FR9301572 : "Dôme de Biot" à 2 km.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en zone inscrite mais il n'est pas de nature à modifier le site et ses paysages. Durant la phase de chantier il y aura un impact sur le trafic et les nuisances sonores. En phase d'exploitation aucun impact à déplorer. L'environnement paysager sur la parcelle en sera même amélioré avec une augmentation des espaces verts (+ 584 m ²) sur la parcelle et l'implantation d'essences méditerranéennes.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Accès prévu en sortie uniquement pour les livraisons par poids lourd ou plus petits véhicules. Création d'un accès permettant d'éviter d'engorger l'avenue des Cavaliers et diluer le trafic vers l'avenue des Maurettes. Durant la phase chantier également, il y aura des passages de poids lourds. En revanche, ces déplacements seront mis en pause pour les mois de juillet et août.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Probables nuisances sonores pendant la phase chantier. En phase exploitation le projet pourra engendrer du bruit lié aux déplacements des véhicules. Impact qui restera faible au regard de l'emplacement du projet dans une zone d'activités.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il peut y avoir des vibrations mécaniques émises lors de la construction du projet.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet génèrera des émissions lumineuse liées à l'éclairage des enseignes, et l'éclairage des zones des stationnement pour assurer la sécurité des biens et des personnes.
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone projet s'inscrit dans une zone d'activité concernée par des émissions lumineuses, elle est d'ailleurs entourée de candélabres, et de bâtiments commerciaux avec émissions lumineuses.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réinjection de l'eau dans la nappe : 35 m3/h ; après passage dans un bassin de décantation, et suivi de la qualité des eaux avant réinjection en phase chantier. En phase exploitation les eaux pluviales seront régulées au travers d'un bassin de rétention dont le rejet sera calibré sur 3l/s. NB : Débit de fuite 2 fois inférieur au 15 l/s/ha préconisés (soit 6.31 l/s normalement).
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des déblais seront mis en œuvre et mis en décharge agréée. En phase exploitation, les déchets (emballages, ordures ménagères, verres ...) seront triés et envoyées vers les filières adaptées à leur traitement.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet implanté dans une zone d'activité. Anciennement, il s'agissait d'un dépôt. Le projet aura un impact sur l'activité humaine puisqu'il s'agit d'un bâtiment à usage commerciale. Le prélèvement quant à lui aura un impact sur le niveau de la nappe temporairement et à proximité immédiate du site. Aucun usage agricole, aux alentours, ni de captage destiné à la consommation.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le rabattement de nappe sera très localisé et l'impact quantitatif sera quasi nul puisque l'eau pompée sera réinjectée dans cette même nappe, en dehors du rideau de pieux sécants. L'impact sur les lignes piézométriques a également fait l'objet de simulations dans le cadre de la G2 PRO (présentées en annexe).

Toutes les mesures d'évitement de pollutions de la nappe seront prises, la qualité de l'eau ré injectée sera à minima de qualité équivalente aux eaux d'exhaure. Les forages seront régulièrement entretenus de manière à garantir la protection des eaux souterraines. Il n'y aura donc pas d'incidences non plus en période estivale, voir de sécheresse, puisque les eaux sont ré injectées dans la nappe, qui plus est les débits de pompage seront moindre en cas de niveau de nappe basse.

En fin de pompage, l'ensemble des forages sera comblé conformément à l'arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret n°96-102 du 2 février.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Toutes les dispositions seront prises pour éviter tout risque de pollution du milieu récepteur. Les volumes d'eaux prélevés seront réinjectés en dehors du rideau de pieux sécants, après décantation. De ce fait, l'impact sur les eaux souterraines est négligeable. La hauteur piézométrique sera impactée que très localement, et uniquement durant la première année des travaux.

En phase exploitation, ce projet aura permis de désimperméabiliser une partie de la parcelle, de réguler les eaux pluviales (un bassin de rétention est intégré au projet), et de rétablir un corridor écologique.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- La demande de permis de construire avec la notice descriptive du projet.
- Les incidences sur les niveaux piézométriques simulés pendant la phase chantier,
- Les incidences sur les niveaux piézométriques simulés pendant la phase exploitation.
- Extrait de la Notice de sécurité jointe au PC, présentant les éléments du parc de stationnement

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Chavanod

le, 09/11/2022

Signature

